



Syndicat National des Personnels
de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001
Paris



Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62
site : www.snpespjj-fsu.org Mél :
Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr

Paris, le 12 avril 2010

ALERTE CAP !

Depuis plus de 15 jours, nous alertons la centrale concernant les personnels redéployés et leur gestion par les différents niveaux de l'administration.

Les critères de fermeture de postes au sein d'unités ou de services varient d'une région à une autre. En conséquence, la désignation des personnels redéployés qui bénéficieront d'une priorité régionale et éventuellement de la prime de restructuration est des plus fantaisiste : ici, ce sont tous les personnels d'une structure touchée par des fermetures de postes et posant une mutation qui seront prioritaires ; là, uniquement ceux dont la DR aura fléché le redéploiement.

Interrogée, la centrale a été incapable de donner un critère lisible garantissant l'équité de tous avant la date butoir de dépôt des demandes (13 avril 2010 pour les éducateurs).

Malgré notre insistance, aucune réponse n'a pu nous être fournie. Nous avons donc exigé une audience en urgence ce jour avec la DRH adjointe et le responsable de la mobilité.

A cette audience, l'AC n'a pas pu ou voulu fixer des critères d'attribution de la priorité au redéploiement correspondant aux annonces des DIR ou des DT sur les postes qui fermeraient cette année. C'est la plus grande confusion qui règne.

La seule affirmation claire que nous ayons eu depuis 15 jours est que la date butoir pour les restructurations prévues par le PSN est la fin 2011 ! En conséquence, les redéploiements qui en découlent pourraient se faire au cours des mobilités 2010 et 2011.

Manifestement, la centrale a considéré nos demandes insistantes concernant la lisibilité des redéploiements comme une idée fixe du SNPES-PJJ sans lien avec la réalité des terrains.

La direction a semblé enfin entendre les dysfonctionnements dont nous faisons état depuis des mois et la DRH adjointe s'est engagée à nous donner une réponse dès demain sur les points suivants :

- Confirmation écrite de l'échéance de fin 2011 pour finaliser les redéploiements décidés par l'AC et les DIR.
- Définition de critères équitables pour définir l'attribution de la priorité au redéploiement.
- Report des dates limites pour déposer une mutation et/ou une modification en fonction des annonces sur la définition de tels critères.

Dès la réponse connue, nous vous informerons afin que vous puissiez au mieux garantir vos intérêts dans le cadre des redéploiements imposés par l'administration.